

Questions orales

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, comme il a été prévu que le Régime de pensions du Canada arriverait à un stade critique en 1982, ou avant, lorsque les prestations dépasseront les recettes fiscales, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour s'assurer qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles pour financer le Régime de pensions du Canada afin qu'il ne constitue pas un fardeau pour les contribuables futurs?

M. Macdonald (Rosedale): C'est une question que le gouvernement a étudiée. La question la plus pressante, d'après les instances présentées à la Chambre, me semble être l'examen des mesures fiscales concernant le régime de pension privé qui devrait avoir la priorité sur le Régime de pensions du Canada.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, comme les régimes de pension sont dans un état de confusion à tous les paliers de gouvernement, certains étant consolidés d'autres pas, le ministre pourrait-il nous dire s'il est disposé à ne pas se contenter de l'étude dont il a parlé et s'il envisage aussi de demander au comité permanent approprié de la Chambre de déterminer quels engagements d'ensemble ont été pris jusqu'ici pour financer les pensions futures et dans quelle mesure ces engagements ne sont pas consolidés? Car ils risquent de constituer éventuellement un fardeau pour les contribuables.

M. Macdonald (Rosedale): Je serais heureux d'étudier cette proposition. Je suis certain que les leaders des partis à la Chambre veulent ajouter un mot sur le temps que la Chambre devrait consacrer à cette question, mais personnellement, je ne vois aucune objection à cette proposition.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

LES QUOTAS IMPOSÉS À L'IMPORTATION DES VÊTEMENTS ET DES PRODUITS TEXTILES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

J'aimerais bien demander au ministre s'il est à même de faire part à la Chambre de la situation actuelle relative à la décision gouvernementale, annoncée vers la fin du mois de novembre, ayant trait aux quotas imposés sur les importations d'étoffes, de vêtements et de fils, destinée à protéger l'industrie du textile au Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, nous avons effectivement imposé des quotas au niveau de 1975, le 29 novembre dernier. Nous avons prévu l'octroi de certaines allocations spéciales pour les cas les plus difficiles. La Commission du textile et du vêtement fait la révision des cas. A ce moment-ci, la plupart des cas ont été étudiés par la Commission, et je crois que la politique telle qu'annoncée pour la protection de l'industrie du textile et du vêtement au Canada fonctionne très bien actuellement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

[M. Macdonald (Rosedale).]

Est-ce que l'honorable ministre est au courant de l'effet désastreux qu'a eu cette décision sur ceux qui gagnent leur pain dans les petites industries de vente en détail de spécialités de laine, par exemple les vêtements que l'industrie du textile canadienne n'a jamais confectionnés?

M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai mentionné tantôt que la politique a des éléments de flexibilité, et que dans certaines spécialités la Commission du textile et du vêtement a l'autorité de recommander des quotas supplémentaires, quand il s'agit des tissus qui ne sont pas fabriqués au Canada, par exemple les tissus spécialisés comme certains lainages irlandais, et le reste. Chaque boutique qui a des problèmes de cette nature a pu faire des instances à la Commission du textile et du vêtement, et on m'informe que généralement, on a pu trouver certains accommodements.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA DÉCLARATION DU MINISTRE RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UN NOUVEL ACCOMMODEMENT AVEC LE SALARIAT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Vu les observations extraordinaires du ministre du Travail sur les relations entre le NPD et le CTC, et sur le prétendu nouvel accommodement avec le parti libéral, observations qu'a vertement réfutées M. Morris, président du CTC, et M. Pilkey, président de la Fédération ontarienne du travail, qui a déclaré, et je cite: «Il est absolument impossible aux syndicats de trouver des accommodements avec le parti libéral...»

Des voix: Bravo!

M. Fraser: . . . le premier ministre suppléant nous dirait-il si le ministre a fait sa déclaration avec l'approbation du premier ministre et de ses collègues du cabinet?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, avant de répondre à la question, j'aimerais signaler aux députés que le discours que le premier ministre a prononcé aujourd'hui à Washington est un discours historique.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: J'aimerais féliciter le premier ministre d'avoir ainsi rehaussé le prestige de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Pourquoi n'est-il pas aussi efficace à la Chambre?

M. MacEachen: Pour répondre à la question du député, je dirai que le parti libéral n'a absolument pas essayé, que je sache, de faire la cour aux représentants du Congrès du travail du Canada. Le ministre du Travail voulait dire, j'en suis sûr, que le gouvernement est décidé à engager le dialogue non seulement avec le mouvement ouvrier, mais aussi avec le monde des affaires pour s'attaquer à certains des graves problèmes économiques que le pays affronte.